



Fribourg, le 28 mai 2015

**Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Grand-Rue 27
1701 Fribourg**

**Consultation sur la Loi modifiant la loi sur la durée des fonctions publiques
accessoire :**

Prise de position du Parti socialiste

Le parti socialiste a étudié avec attention la loi mise en consultation et salue les modifications apportées à la Loi du 22 septembre 1982.

En effet, il est judicieux d'augmenter la période administrative pour laquelle les personnes sont élues dans les commissions de l'Etat de 4 à 5 ans et de l'adapter ainsi aux périodes de législature.

Il est également judicieux de limiter la période de fonction à 3 législatures, soit 15 ans.

Le fait que le début de la période administrative soit fixé au 1^{er} janvier de la deuxième année suivant les élections semble adéquat pour permettre aux nouveaux et nouvelles élus de prendre leurs marques.

Avec ces considérations, le parti socialiste n'a aucune modification à proposer, ni de remarques à formuler.

Rédactrice pour le PSF :
Giovanna Garghentini-Python,
Députée